

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 décembre 2018	N° 2018-833

Convocation du 14 décembre 2018

Aujourd'hui vendredi 21 décembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à Mme Josiane ZAMBON
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Erick AOUIZERATE à M. Alain CAZABONNE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Emmanuelle AJON à Michèle DELAUNAY à partir de 11h45
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h20
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h45
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15
M. Didier CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 11h00
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h20
M. Yohan DAVID à M. Jean-Louis DAVID à partir de 12h20
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
Mme Laurence DESSERTINE à Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h15
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT de 10h00 à 11h30
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 9h30
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL à partir de 12h15
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h15
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Alain SYLVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h45

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Benoît RAUTUREAU à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 décembre 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2018-833

Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)- mission locale de technowest -Financement 2018 du projet "Dionewar" au bénéfice des jeunes de 18 à 25 ans - Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale. Le soutien financier peut porter sur un projet individuel ou des actions collectives. Dans ce cadre, le projet de financement de la mission Dionewar s'inscrit dans une démarche d'insertion des jeunes les plus précarisés.

1) Contexte du projet et objectifs

Les missions locales accueillent, informent, orientent et accompagnent les jeunes en construisant avec eux leur parcours vers l'emploi. Elles apportent un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits et à la citoyenneté. La Mission locale Technowest aide les jeunes des seize communes de son territoire, correspondant à la zone ouest de l'agglomération bordelaise.

Dans le cadre de son action de mobilisation auprès des jeunes en parcours d'insertion sociale et professionnelle, la Mission locale Technowest souhaite développer une action innovante et fédératrice destinée aux jeunes dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle.

Ce projet se fait en partenariat avec l'Adapei Gironde (Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales), en charge de l'accompagnement des jeunes en situation de handicap et l'association Solidarité jeunesse qui organise des projets volontaires et chantiers internationaux.

Cette action a pour objectifs de mobiliser les jeunes les plus défavorisés, éloignés de l'emploi et très peu investis dans un parcours d'insertion, en leur permettant de redonner du sens à leur projet de vie. Elle consiste à construire avec les jeunes, un projet de mobilité à l'international dans le cadre d'un service civique de six mois. Ce projet a pour vocation la rénovation de plusieurs classes d'une école primaire sénégalaise en collaboration avec un groupe de jeunes volontaires sénégalais.

Il a également pour objectif de développer des échanges et des rencontres entre jeunes, propices à s'initier à la vie en collectivité, à construire des réseaux personnels et professionnels, à développer son autonomie et la construction de soi.

L'action concerne douze jeunes de la Métropole entre 18 et 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle dont six jeunes en situation de handicap.

2) Modalités de financement de l'action en 2018

Au titre des actions collectives financées par le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), la Mission locale Technowest sollicite le soutien de Bordeaux Métropole à hauteur de 4 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 67 077 €.

La participation de Bordeaux Métropole représente 5,96 % du budget global (annexe B à la délibération).

3) Budget prévisionnel 2018

CHARGES (en euros)		PRODUITS (en euros)	
Achats fournitures	7 000 €	Ventes de produits finis	1 332 €
Services extérieurs	3 504 €	Conseil régional	25 000 €
Autres services extérieurs	39 125 €	Bordeaux Métropole FAJ	4 000 €
Charges de personnel	17 448 €	Autres communes	6 000 €
		Caisse d'allocation familiales	2 000 €
		Village Dionewar	968 €
		Aides privées	4 000 €
		Adapei Gironde	11 588 €
		Mission locale technowest	12 189 €
Total	67 077 €	Total	67 077 €

Indicateurs financiers.

	Budget 2018
Charges de personnel / budget global	26,01 %
% de vente de produits finis	1,99 %
% de participation du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	37,28 %
% de participation de Bordeaux Métropole	5,96 %
% de participation des communes	8,94 %
% de participation de la caisse d'allocations familiales	2,98 %
% de participation du village Dionewar	1,44 %
% de participation des aides privées	5,96 %
% de participation de l'Adapei	17,27 %
% de participation de la mission locale technowest	18,18 %

4) Modalités de versement de la subvention

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

5) Obligations de l'organisme subventionné

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2019, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le budget définitif signé par le président de l'organisme ou toute personne habilitée (annexe A complétée des colonnes « Réalisé »), ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité,
- un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions signé par le président de l'organisme ou toute personne habilitée,
- le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du Code de commerce ou les comptes annuels signés et paraphés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée,
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Enfin, l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où il répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou « d'entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi du 7 août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015-0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2017-181 du 17 mars 2017 prévoyant la prise de compétence de la Métropole en matière de Fonds d'aide aux jeunes (FAJ),

VU la demande formulée par l'organisme en date du 4 septembre 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole, au titre de la nouvelle compétence Fonds d'aide aux jeunes, participe au financement d'actions collectives pour les jeunes de 18 à 25 ans révolus, et que l'action proposée par la mission locale Technowest répond aux orientations de la métropole envers ce public,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 4 000€ en faveur de la mission locale de Technowest pour le financement de l'action « Dionewar »,

Article 2 : d'autoriser la dépense correspondante sur les crédits du Fonds d'aide aux jeunes, sur le chapitre 65, compte 65748 fonction 424 du Budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 décembre 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 26 DÉCEMBRE 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 26 DÉCEMBRE 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean TOUZEAU</p>
---	--

NOM DE L'ORGANISME :

MISSION LOCALE TECHNOWEST

ANNEXE A_BUDGET GLOBAL DE L'ORGANISME

Exercice 2018

- Si le porteur de projet peut déduire la Tva, les montants inscrits sont Hors taxes(HT), sinon toutes taxes comprises (TTC)
 - Pour vous aider à compléter le budget si-dessous : cf Guide de constitution des budgets

	CHARGES (en euros)		PRODUITS (en euros)		Ecart en valeur (HT)	Ecart en valeur (TTC)
	Budget 2017 (1)	Budget 2018 (1)	Budget 2017 (1)	Budget 2018 (1)		
00 - Achats	18456	31250	0	0	0	0
Achats d'études et de prestations de services						
Achats stockés de matières et fournitures						
Achats non stockables (eau, énergie)	7372	8000				
Fournitures d'entretien et de petit équipement	3407	14750				
Fournitures administratives	7677	8500				
Autres fournitures						
01 - Services extérieurs	111390	133904				
Services technique générale	3691	9000				
Locations mobilières et immobilières	63487	81984				
Entretien et réparation	31837	36500				
Primes d'assurance	11257	11000				
Documentation	1118	1500				
Divers						
02 - Autres services extérieurs	372499	280516				
Rémunérations intermédiaires et honoraires	19408	59000				
Publicité, publications	4139	4500				
Déplacements, missions et réceptions	44147	45000				
Frais postaux et de télécommunication	61036	60000				
Services bancaires	0	0				
Divers	243769	118016				
03 - Impôts et taxes	114052	118644				
Impôts et taxes sur rémunérations	68980	77529				
Autres impôts et taxes	45072	41115				
04 - Charges de personnel	2006145	1996627				
Rémunérations du personnel	1444749	1398049				
Charges sociales	561396	598578				
Autres charges de personnel						
05 - Autres charges de gestion courante	13121	13170				
06 - Charges Financières	770	760				
07 - Charges exceptionnelles	2828	0				
08 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements						
09 - Impôt sur les sociétés	153396	139000				
	143	150				
TOTAL DES CHARGES	2792800	2714021				
06 - Emploi des contribuables volontaires en nature	50424	50424				
- Soins en nature						
- Mise à disposition gratuite des biens et services	44762	44762				
- Personnel non viable	5662	5662				
TOTAL DES PRODUITS	3021824	2714021				
07 - Contributions volontaires en nature						
08 - Bénévoles						
09 - Dotation en nature						
10 - Dons en nature						
11 - Reprises sur amortissements et provisions						
12 - Travaux de réhabilitation						
13 - Travaux de réhabilitation						
14 - Travaux de réhabilitation						
15 - Travaux de réhabilitation						
16 - Travaux de réhabilitation						
17 - Travaux de réhabilitation						
18 - Travaux de réhabilitation						
19 - Travaux de réhabilitation						
20 - Travaux de réhabilitation						
21 - Travaux de réhabilitation						
22 - Travaux de réhabilitation						
23 - Travaux de réhabilitation						
24 - Travaux de réhabilitation						
25 - Travaux de réhabilitation						
26 - Travaux de réhabilitation						
27 - Travaux de réhabilitation						
28 - Travaux de réhabilitation						
29 - Travaux de réhabilitation						
30 - Travaux de réhabilitation						
31 - Travaux de réhabilitation						
32 - Travaux de réhabilitation						
33 - Travaux de réhabilitation						
34 - Travaux de réhabilitation						
35 - Travaux de réhabilitation						
36 - Travaux de réhabilitation						
37 - Travaux de réhabilitation						
38 - Travaux de réhabilitation						
39 - Travaux de réhabilitation						
40 - Travaux de réhabilitation						
41 - Travaux de réhabilitation						
42 - Travaux de réhabilitation						
43 - Travaux de réhabilitation						
44 - Travaux de réhabilitation						
45 - Travaux de réhabilitation						
46 - Travaux de réhabilitation						
47 - Travaux de réhabilitation						
48 - Travaux de réhabilitation						
49 - Travaux de réhabilitation						
50 - Travaux de réhabilitation						
51 - Travaux de réhabilitation						
52 - Travaux de réhabilitation						
53 - Travaux de réhabilitation						
54 - Travaux de réhabilitation						
55 - Travaux de réhabilitation						
56 - Travaux de réhabilitation						
57 - Travaux de réhabilitation						
58 - Travaux de réhabilitation						
59 - Travaux de réhabilitation						
60 - Travaux de réhabilitation						
61 - Travaux de réhabilitation						
62 - Travaux de réhabilitation						
63 - Travaux de réhabilitation						
64 - Travaux de réhabilitation						
65 - Travaux de réhabilitation						
66 - Travaux de réhabilitation						
67 - Travaux de réhabilitation						
68 - Travaux de réhabilitation						
69 - Travaux de réhabilitation						
70 - Travaux de réhabilitation						
71 - Travaux de réhabilitation						
72 - Travaux de réhabilitation						
73 - Travaux de réhabilitation						
74 - Travaux de réhabilitation						
75 - Travaux de réhabilitation						
76 - Travaux de réhabilitation						
77 - Travaux de réhabilitation						
78 - Travaux de réhabilitation						
79 - Travaux de réhabilitation						
80 - Travaux de réhabilitation						
81 - Travaux de réhabilitation						
82 - Travaux de réhabilitation						
83 - Travaux de réhabilitation						
84 - Travaux de réhabilitation						
85 - Travaux de réhabilitation						
86 - Travaux de réhabilitation						
87 - Travaux de réhabilitation						
88 - Travaux de réhabilitation						
89 - Travaux de réhabilitation						
90 - Travaux de réhabilitation						
91 - Travaux de réhabilitation						
92 - Travaux de réhabilitation						
93 - Travaux de réhabilitation						
94 - Travaux de réhabilitation						
95 - Travaux de réhabilitation						
96 - Travaux de réhabilitation						
97 - Travaux de réhabilitation						
98 - Travaux de réhabilitation						
99 - Travaux de réhabilitation						
100 - Travaux de réhabilitation						

	Budget 2017 (1)	Budget 2018 (1)	Réalisé 2018 (2)	Ecart en valeur (2)
Personnel	2016	2019	2017	Budget 2018
Personnel	4714	46	4714	46

(1) à compléter pour le dossier de demande de subvention
 (2) à renseigner pour la transmission des documents hors du bilan du projet

Signature du Président ou du représentant légal
 Date : 09-10-2018
 Fonction de l'organisateur

MISSION LOCALE
 TECHNOWERST
 Immeuble Le France - Entrée A
 9 rue Montgoisier
 33700 MERIGNAC
 Tél. : 05 56 47 14 07 - Fax : 05 56 97 19 94



